

RÉSOLUTION AGE 1/ 2006

L'ASSEMBLÉE GENERALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN,

CONSIDÉRANT le projet de Budget 2007 présenté par le Directeur Général de l'OIV,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Exécutif lors de sa réunion du 17 octobre 2006 y compris sur l'application de l'article 154 du statut du Directeur Général,

ADOPE le budget de l'OIV 2007 arrêté à un montant total de 2.324.420 euros,

FIXE, pour 2007, la cotisation pour les voix de base à 14.160 euros.